

**ADJUDICATION IMMOBILIÈRE  
AVEC FACULTÉ DE SURENCHÈRE  
D'UNE MAISON A WEYDIG**

**Au Café-Auberge MARY  
10, Duchscherstrooss  
L-6868 Biwer (Wecker)**

**le vendredi 17 juin 2022 à 15.00 heures**

Par le ministère de Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, il sera procédé conformément à l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile, à la vente aux enchères publiques, avec possibilité de surenchère, d'une maison d'habitation avec toutes ses appartenances et dépendances, sise à L-6880 Weydig, maison 3, inscrite au cadastre comme suit:

**Commune de Biwer, section F de Weydig**

Numéro **85/46**, lieu-dit "Weydig", place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 4 ares 77 centiares.

Un passeport énergétique n'est pas requis.

L'adjudication aura lieu à **la requête du créancier premier inscrit.**

**Contre :**

1) Monsieur **Dominique Bertrand VIGNET**, né à Fontenay-sous-Bois (France) le 26 mai 1956, divorcé, et 2) Madame **Juliette PHAM**, née à Châtenay-Malabry (France) le 16 octobre 1979, célibataire, ayant demeuré ensemble à L-6880 Weydig, maison 3, tous deux actuellement sans domicile ni résidence connus;

**En vertu :**

1) de la première grosse en forme exécutoire d'un acte d'ouverture de crédit dressé pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 août 2013, portant le numéro 1400 de son répertoire, sur base duquel acte inscription a été prise au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, le 20 septembre 2013, volume 1182, numéro 181,

2) d'un commandement resté infructueux signifié par exploit de l'huissier Christine KOLVELTER, huissier de justice suppléant, en remplacement de Frank SCHAAL, huissier de justice de résidence à Luxembourg, en date du 02 février 2022.

La vente se fera en vertu des clauses et conditions d'un cahier des charges dressé par le notaire soussigné en date du 05 mai 2022, en voie de formalisation et dont toute personne pourra prendre communication en l'étude dudit notaire.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Conformément à l'article 845 du Nouveau Code de Procédure Civile luxembourgeois, dans les huit (8) jours qui suivront l'adjudication, toute personne capable d'enchérir pourra faire une surenchère pourvu qu'elle soit du sixième au moins du prix, outre les frais d'adjudication.

Les amateurs voudront **impérativement** se munir d'une garantie bancaire.

**Visites:**

les samedis 28 mai, 04 et 11 juin 2022 de 10.00 heures à 12.00 heures et le jour de l'adjudication de 13.30 heures à 14.30 heures.

Un extrait cadastral, des photos (à partir du 28 mai) et un extrait du cahier des charges sont disponibles sur le site **www.ventes.lu**.

Pas d'envoi par fax ou courriel.

**Marc LECUIT**

**Notaire**

7, rue Wenzel

L-7593 Beringen/Mersch

Tél. : +352 32 02 02 - 1

Fax : + 352 32 72 71

Email : [lecuitm@pt.lu](mailto:lecuitm@pt.lu)